

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la présentation de l'ouvrage qui retrace l'histoire de notre Sénat.

Entre le Sénat de 1831 et celui que nous connaissons aujourd'hui, les différences sont incontestablement plus nombreuses que les similitudes. Je ne vois en fait que trois grandes ressemblances : la Haute Assemblée des débuts et celle d'aujourd'hui sont toutes deux un parlement, elles sont installées au même endroit et elles ont toutes deux pour nom "le Sénat". Mais pour le reste, notre Sénat n'a plus grand chose à voir avec l'assemblée élitiste de grands propriétaires terriens et de nobles qui peuplait le Sénat à ses débuts. À l'époque, tous les sénateurs étaient des hommes. Aujourd'hui, le Sénat compte trente hommes et trente femmes. Les premiers sénateurs devaient être âgés de 40 ans au moins. Aujourd'hui, on peut être sénateur dès l'âge de 18 ans, et le plus jeune d'entre nous a 28 ans. Autre différence : les sénateurs des débuts parlaient tous le français, du moins dans les débats officiels, alors qu'un débat au Sénat se déroule aujourd'hui indifféremment en néerlandais ou en français, le tout agrémenté parfois de quelques interventions en allemand, *dank unserem hervorragenden Kollege vom Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft*.

S'il est vrai que les sénateurs de 1831 auraient bien de la peine à reconnaître leur Sénat aujourd'hui, les Belges de 1831 ne s'y retrouveraient guère plus facilement dans la Belgique actuelle. Certes, le Parc de Bruxelles, théâtre des affrontements entre les révolutionnaires belges et les Hollandais, est toujours là. Et la météo est toujours la même : ciel nuageux et averses. Mais à part cela, plus rien n'est comme à l'époque. La Senne ne coule plus à ciel ouvert à Bruxelles et les carrosses tirés par les chevaux ont déserté la rue de la Loi. Mais sur les plans politique et institutionnel aussi, la Belgique d'aujourd'hui est un autre pays. Je me ferais un plaisir de donner à ces premiers sénateurs de 1831 quelques mots d'explication sur nos Communautés et nos Régions, sur la Commission communautaire commune, sur la distinction entre les conflits de compétence et les conflits d'intérêts, ou encore sur la répartition des compétences en matière de normes de bruit pour les avions, en ayant soin évidemment de leur expliquer au préalable ce qu'est un avion... Je leur parlerais aussi volontiers du monde merveilleux de la loi spéciale de financement, mais ils auraient alors l'impression de débarquer non pas dans un autre pays, mais sur une autre planète...

La Belgique a bien changé en 185 ans, et elle continuera à changer. Il en va de même pour le Sénat, qui est un reflet de la Belgique. Parfois l'histoire du Sénat coïncide avec celle de la Belgique, parfois elle la suit avec un peu de retard.

L'histoire d'un parlement se confond toujours avec celle d'un pays. Cette constante est particulièrement vraie pour le Sénat de Belgique, davantage sans doute que pour tout autre parlement. Le Sénat est une assemblée qui évolue au rythme du temps, nettement plus que la Chambre des représentants, dont le rôle et les attributions sont restés largement inchangés depuis 1830. En remodelant le Sénat, le Constituant a su constamment adapter le système parlementaire belge aux grandes évolutions sociétales et institutionnelles du pays. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le débat relatif à la place du Sénat sur la scène institutionnelle n'est jamais tout à fait épuisé, et ne le sera jamais.

Néanmoins, comme le montre ce livre, on peut déceler aussi plusieurs constantes dans la vocation du Sénat. C'est ainsi qu'il n'a jamais cessé de tourner son regard vers d'autres assemblées parlementaires : d'abord vers la Chambre et maintenant aussi - et même surtout - vers les parlements des entités fédérées. Le Sénat a également développé son style propre, alliant capacité d'écoute, sens du dialogue et ouverture d'esprit.

La réforme de l'État de 2014 a donné un nouveau visage au Sénat et constitue une étape logique du processus de fédéralisation du pays. La Belgique devient un État fédéral dont le centre de gravité bascule progressivement vers les entités fédérées. C'est la raison pour laquelle le Sénat a été remanié en profondeur, pour devenir l'assemblée parlementaire qui permet aux entités fédérées de participer à la politique fédérale. Telle est d'ailleurs désormais la principale mission du Sénat dans un paysage institutionnel où ces entités ont aujourd'hui l'importance que l'on sait.

Le Sénat nouvelle mouture diffère fondamentalement de ses prédécesseurs, mais il en perpétue aussi l'héritage. Seuls le dialogue, l'écoute et un sens aigu de la nuance et de la précision permettront aux sénateurs de s'acquitter de leur nouveau rôle. Le fédéralisme belge est fondé sur un subtil équilibre entre, d'une part, le souci de maîtriser de vieux clivages et, d'autre part, la nécessité de mener une politique cohérente. Il incombe désormais au Sénat, et à lui seul, de veiller à la fois à cette pacification et à cette cohérence. Sa tâche n'est pas simple, mais il pourra compter pour ce faire sur la vigilance, la créativité et le sens du compromis dont il a toujours su faire preuve dans le passé. Les sénateurs devront sortir davantage des sentiers battus et du schéma classique « majorité-opposition ». Le Sénat devra se focaliser avant tout sur la concertation, la coordination, la collaboration et l'union. S'il parvient à remplir ce rôle avec succès, il pourra devenir le ciment des communautés de ce pays et l'assemblée qui donnera corps à l'évolution future du modèle belge.

Enfin, je voudrais aussi féliciter les auteurs de ce livre, qui est un véritable tour de force. Quiconque a jamais assisté à une séance au Sénat sait combien il est souvent difficile d'en présenter une synthèse a posteriori. Vous résumez 185 années d'histoire. Oscar Wilde disait déjà à ce propos : *“N'importe qui peut faire l'histoire. Mais il n'y a qu'un grand homme qui soit capable de l'écrire.”* Nourri d'anecdotes, de citations et d'éclairages pertinents, votre livre propose un récit extrêmement riche sur la vie de la Haute Assemblée. Il entend nourrir la réflexion du lecteur sur la démocratie parlementaire, ses forces et ses faiblesses, sa faculté d'adaptation et sa longévité. Je vous remercie.

Sénat, le 16 décembre 2016

Christine DEFRAIGNE
Présidente du Sénat